



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice 11
Présents 6
Votants 11

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 28 novembre

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2024/34 -

Date de la convocation municipale : 20 novembre 2024

OBJET :

Autorisation d'ouverture par anticipation des lignes budgétaires de la section Dépenses d'investissement pour l'exercice 2025 à hauteur de ¼ des montants du budget primitif 2024

Présents :

Mmes Régine FARLIN – Sophie KERNEN - MM. André BERTERO – Christian DENANS – Stephan LUCIBELLO – Jean de PALEVILLE

Absents excusés :

Mme Mélanie GALVEZ donne pouvoir à Mme Sophie KERNEN
Mme Natacha GRISONI donne pouvoir à Mme Régine FARLIN
Mme Véronique LEFUR donne pouvoir à M. Stéphan LUCIBELLO
M. Alain BROUSSE donne pourvoir à M. Christian DENANS
M. Alain GRANDGIRARD donne pouvoir à M. Jean de PALEVILLE

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'afin de ne pas pénaliser les fournisseurs concernant le règlement de factures d'investissement, il convient d'ouvrir par anticipation sur l'exercice 2025 des lignes budgétaires en section Dépenses d'Investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Cette opération autorise ainsi la collectivité à engager et mandater des factures d'investissement avant le vote du budget primitif établi au titre de l'exercice 2025. Après avoir pris connaissance des montants en Section Dépenses d'Investissement détaillés ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Crédits 2024	Crédits ouverts s/2025 (1/4)
20	Immobilisations incorporelles	18 100,00 €	4 525,00 €
21	Immobilisations corporelles	389 293,72 €	97 323,43 €
23	Immobilisations en cours	500,00 €	125,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	2 500,00 €	625,00 €
	Totaux	410 393,72 €	102 598,43 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'exposé de Monsieur le Maire entendu,

- Accepte l'engagement et le mandatement par anticipation des dépenses d'investissement sur l'exercice 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit **102 598,43** Euros,

Fait et délibéré à AURONS, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance

Christian DENANS

Le Maire d'AURONS

André BERTERO

- Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.